

**Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital
(Loi sur les coopératives de services financiers, RLRQ, c. C-67.3, art. 565)
(Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, RLRQ, c. S-29.01, art. 314.1)**

L'Autorité des marchés financiers publie pour consultation le projet de modification de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*, s'appliquant aux caisses non membres d'une fédération, aux sociétés de fiducie et sociétés d'épargne. La date prévue de la prise d'effet de la ligne directrice modifiée est le 1^{er} janvier 2017.

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le 10 novembre 2016. Il est à noter que les commentaires soumis seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Soumission des commentaires

Les commentaires doivent être soumis à :

Avis de consultation publique pour la
Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : (514) 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Sylvain Roy
Direction de l'encadrement du capital des institutions financières
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4517
Sans frais : 1 877 525-0337
Courrier électronique : sylvain.roy@lautorite.qc.ca

Le 27 octobre 2016